

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LONS LE SAUNIER - 3902 - Documents  
comptables (B-S) - Dépôt le 23/07/2025 - B2025/004133 - 2014 B 00006 - 799 439 948 -  
ALCEMONI

4133

## Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	5 380		5 380	5 380
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>5 395</b>		<b>5 395</b>	<b>5 395</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	251 601		251 601	143 653
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 749		2 749	503
Charges constatées d'avance (3)				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>254 350</b>		<b>254 350</b>	<b>144 156</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>259 745</b>		<b>259 745</b>	<b>149 551</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan Passif

	31/12/2024	31/12/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	110 098	91 655
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>88 068</b>	<b>18 443</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>203 666</b>	<b>115 598</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	13	13
Emprunts et dettes financières diverses (3)	23 343	33 550
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	396	390
Dettes fiscales et sociales	32 326	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>56 078</b>	<b>33 953</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>259 745</b>	<b>149 551</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	56 078	33 953
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	13	13
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
<b>Chiffre d'affaires net</b>		
<b>Dont à l'exportation</b>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits		
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>		
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	596	550
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>596</b>	<b>550</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-596</b>	<b>-550</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
<b>Produits financiers</b>		
De participation (3)	116 400	15 100
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 598	4 082
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>120 998</b>	<b>19 182</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	8	58
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>8</b>	<b>58</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>120 990</b>	<b>19 123</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>120 394</b>	<b>18 573</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		120
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>		<b>120</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		250
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>		<b>250</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		<b>-131</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	32 326	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>120 998</b>	<b>19 301</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>32 929</b>	<b>858</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>88 068</b>	<b>18 443</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



**Etats détaillés**

## Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
261200 – Titres SARL LAYLESROZ	1 000,00		1 000,00	1 000,00
261300 – Titres LES FONTANETTES	3 985,00		3 985,00	3 985,00
261400 – Titres SCCV LA CRY CUCHET	100,00		100,00	100,00
261500 – Titres SCCV LES FERMES D'ORNE	30,00		30,00	30,00
261600 – Titres SCCV 142 FOCH	30,00		30,00	30,00
261700 – Titres SCCV DLV	60,00		60,00	60,00
261900 – Titres SCCV LES ADRETS	50,00		50,00	50,00
261910 – Titres SCCV 16-14 LE PRE	125,00		125,00	125,00
Participations et créances rattachées	5 380,00		5 380,00	5 380,00
271000 – Titres immobilisés (droit propriété)	15,00		15,00	15,00
Autres titres immobilisés	15,00		15,00	15,00
<b>Immobilisations financières</b>	<b>5 395,00</b>		<b>5 395,00</b>	<b>5 395,00</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>5 395,00</b>		<b>5 395,00</b>	<b>5 395,00</b>
<b>Stocks</b>				
455200 – Compte courant CEFIMMO	171 513,99		171 513,99	66 897,57
455450 – C/C SCCV LES FERMES D'ORNEX	13 200,00		13 200,00	
455460 – C/C SCCV LA CRY CUCHET	50 000,00		50 000,00	
455500 – C/c Sarl LAYLESROZ	12 177,69		12 177,69	72 612,31
455800 – Intérêts courus sur C/C	4 589,82		4 589,82	4 023,36
468700 – Divers – produits à recevoir	119,50		119,50	119,50
Autres créances	251 601,00		251 601,00	143 652,74
<b>Créances</b>	<b>251 601,00</b>		<b>251 601,00</b>	<b>143 652,74</b>
512200 – Crédit Mutuel	2 748,68		2 748,68	503,18
Disponibilités	2 748,68		2 748,68	503,18
<b>Trésorerie</b>	<b>2 748,68</b>		<b>2 748,68</b>	<b>503,18</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>254 349,68</b>		<b>254 349,68</b>	<b>144 155,92</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>259 744,68</b>		<b>259 744,68</b>	<b>149 550,92</b>

## Bilan détaillé

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
101300 – Capital souscrit–appelé, versé	5 000,00	5 000,00
Capital social ou individuel	5 000,00	5 000,00
106100 – Réserve légale	500,00	500,00
Réserve légale	500,00	500,00
106800 – Autres réserves	110 098,15	91 655,31
Autres réserves	110 098,15	91 655,31
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>88 068,32</b>	<b>18 442,84</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>203 666,47</b>	<b>115 598,15</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
518600 – Intérêts courus à payer	13,00	12,50
Découverts et concours bancaires	13,00	12,50
455300 – C/C ZANON Ingrid	16 534,00	16 534,00
455400 – C/C ARRIGONI Cédric	6 562,08	6 562,08
455410 – C/c PETETIN Morgane	113,00	113,00
455420 – C/C Sarl LES FONTANETTES		10 214,14
455440 – C/c SCCV 16-14 LE PRE	134,13	127,05
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	23 343,21	33 550,27
408100 – Factures à recevoir	396,00	390,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	396,00	390,00
444000 – Impôt sur les bénéfices	32 326,00	
Dettes fiscales et sociales	32 326,00	
Dividendes à payer		
<b>DETTES</b>	<b>56 078,21</b>	<b>33 952,77</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>259 744,68</b>	<b>149 550,92</b>

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Total ventes de marchandises				
Total production				
<b>Produits d'exploitation</b>				
621500 – Mise à disposition personnel	180,00	180,00		
622600 – Honoraires	216,00	210,00	6,00	2,86
622700 – Frais d'actes et contentieux	44,50	45,02	-0,52	-1,16
627800 – Frais bancaires	155,00	115,00	40,00	34,78
Autres achats & charges externes	595,50	550,02	45,48	8,27
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>595,50</b>	<b>550,02</b>	<b>45,48</b>	<b>8,27</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-595,50</b>	<b>-550,02</b>	<b>-45,48</b>	<b>8,27</b>
761100 – Revenus titres participations	116 400,00	15 100,00	101 300,00	670,86
763800 – Revenus des autres créances	4 597,53	4 081,51	516,02	12,64
Produits financiers	120 997,53	19 181,51	101 816,02	530,80
661500 – Intérêts des comptes courants	7,71	58,15	-50,44	-86,74
Charges financières	7,71	58,15	-50,44	-86,74
<b>Résultat financier</b>	<b>120 989,82</b>	<b>19 123,36</b>	<b>101 866,46</b>	<b>532,68</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>120 394,32</b>	<b>18 573,34</b>	<b>101 820,98</b>	<b>548,21</b>
775600 – Prod cessions actifs – Immo Fi.		119,50	-119,50	-100,00
Produits exceptionnels		119,50	-119,50	-100,00
675600 – VNC actifs cédés – Immo financières		250,00	-250,00	-100,00
Charges exceptionnelles		250,00	-250,00	-100,00
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>-130,50</b>	<b>130,50</b>	<b>-100,00</b>
695000 – Impôt sur les bénéfice	32 326,00		32 326,00	
Impôts sur les bénéfices	32 326,00		32 326,00	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>88 068,32</b>	<b>18 442,84</b>	<b>69 625,48</b>	<b>377,52</b>

**Documents de gestion**

## Soldes Intermédiaires de Gestion

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Coût d'achats marchandises vendues						
<b>Marge commerciale</b>						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Cie de matières et sous-traitance						
<b>Marge de production</b>						
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES H.T</b>						
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>						
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>						
Autres achats et charges externes	595,50		550,02		45,48	8,27
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>-595,50</b>		<b>-550,02</b>		<b>-45,48</b>	<b>8,27</b>
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et verst assimilés						
Charges de personnel						
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-595,50</b>		<b>-550,02</b>		<b>-45,48</b>	<b>8,27</b>
Reprises s/ charges et Transferts						
Autres produits						
Dot. amortissements et provisions						
Autres charges						
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-595,50</b>		<b>-550,02</b>		<b>-45,48</b>	<b>8,27</b>
Quote part résultat en commun						
Produits financiers	120 997,53		19 181,51		101 816,02	530,80
Charges financières	7,71		58,15		-50,44	-86,74
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>120 394,32</b>		<b>18 573,34</b>		<b>101 820,98</b>	<b>548,21</b>
Produits exceptionnels			119,50		-119,50	-100,00
Charges exceptionnelles			250,00		-250,00	-100,00
Résultat exceptionnel			-130,50		130,50	-100,00
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	32 326,00				32 326,00	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>88 068,32</b>		<b>18 442,84</b>		<b>69 625,48</b>	<b>377,52</b>

## Soldes Intermédiaires de Gestion détaillés

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Marge commerciale						
Marge de production						
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES H.T</b>						
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>						
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>						
621500 – Mise à disposition personnel	180,00		180,00			
622600 – Honoraires	216,00		210,00		6,00	2,86
622700 – Frais d'actes et contentieux	44,50		45,02		-0,52	-1,16
627800 – Frais bancaires	155,00		115,00		40,00	34,78
Autres achats et charges externes	595,50		550,02		45,48	8,27
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>-595,50</b>		<b>-550,02</b>		<b>-45,48</b>	<b>8,27</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-595,50</b>		<b>-550,02</b>		<b>-45,48</b>	<b>8,27</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-595,50</b>		<b>-550,02</b>		<b>-45,48</b>	<b>8,27</b>
761100 – Revenus titres participations	116 400,00		15 100,00		101 300,00	670,86
763800 – Revenus des autres créances	4 597,53		4 081,51		516,02	12,64
Produits financiers	120 997,53		19 181,51		101 816,02	530,80
661500 – Intérêts des comptes courants	7,71		58,15		-50,44	-86,74
Charges financières	7,71		58,15		-50,44	-86,74
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>120 394,32</b>		<b>18 573,34</b>		<b>101 820,98</b>	<b>548,21</b>
775600 – Prod cessions actifs – Immo Fi.			119,50		-119,50	-100,00
Produits exceptionnels			119,50		-119,50	-100,00
675600 – VNC actifs cédés – Immo financières			250,00		-250,00	-100,00
Charges exceptionnelles			250,00		-250,00	-100,00
Résultat exceptionnel			-130,50		130,50	-100,00
695000 – Impôt sur les bénéfices	32 326,00				32 326,00	
Impôts sur les bénéfices	32 326,00				32 326,00	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>88 068,32</b>		<b>18 442,84</b>		<b>69 625,48</b>	<b>377,52</b>



**Annexe**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ALCEMONI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 259 745 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 88 068 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/04/2025.

### Règles générales

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

### Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	5 380			5 380
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>5 395</b>			<b>5 395</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>5 395</b>			<b>5 395</b>

## Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL LES FONTANETTES 39360 CHASSAL-MOLINGES	5 000	-164 040	79,70	-58 869
- Participations (détenues entre 10 et 50% )				
SARL LAYLESROZ 39360 CHASSAL-MOLINGES	10 000	113 925	10,00	112 900
SCI SCCV LA CRY CUCHET 39360 CHASSAL	1 000	1 260 650	10,00	2 160 650

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	3 985	3 985			
- Participations (détenues entre 10 et 50% )	1 100	1 100			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 251 601 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif circulant :</b>	<b>251 601</b>	<b>251 601</b>	
Autres	251 601	251 601	
<b>Total</b>	<b>251 601</b>	<b>251 601</b>	

#### Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus sur C/C	4 590
Divers - produits à recevoir	120
<b>Total</b>	<b>4 709</b>

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 56 078 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	13	13		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	23 343	23 343		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	396	396		
Dettes fiscales et sociales	32 326	32 326		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>56 078</b>	<b>56 078</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés	23 343			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 8 328 EURO.

#### Charges à payer

	Montant
Factures à recevoir	396
Intérêts courus à payer	13
<b>Total</b>	<b>409</b>

# Comptes annuels

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

**SARL ALCEMONI**

16 la Boussière  
39360 CHASSAL-MOLINGES

APE : 6420Z -  
Siret : 79943994800016

**forvis  
mazars**

**FORVIS MAZARS – LONS LE SAUNIER**

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau  
de l'ordre des experts comptables  
7 Rue des Perrières

39008 LONS LE SAUNIER CEDEX

Tél :

Fax :

Courriel :

Web :

 **Sommaire**

<b>Attestation d'Expert Comptable</b>	<b>3</b>
<b>Etats de synthèse</b>	<b>5</b>
Bilan Actif	6
Bilan Passif	7
Compte de résultat	8
Compte de résultat (suite)	9
Annexe	11
Règles et méthodes comptables	12
Notes sur le bilan	13
<b>Etats détaillés</b>	<b>17</b>
Bilan détaillé	18
Compte de résultat détaillé	20
<b>Documents de gestion</b>	<b>21</b>

**Attestation d'Expert Comptable****MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

En notre qualité d'expert-comptable et conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL ALCEMONI relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en EURO
Total bilan	259 744,68
Chiffre d'affaires	
<b>Résultat net comptable (Bénéfice)</b>	<b>88 068,32</b>

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Lons le Saunier  
Le 29/04/2025  
Pour FORVIS MAZARS - LONS LE SAUNIER  
Jean-François GANNE  
Expert-comptable

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

**N° 2065-SD  
2025**

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL ALCEMONI			
SIRET	7 9 9 4 3 9 9 4 8 0 0 0 1 6		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
16 la Boussière			
39360 CHASSAL-MOLINGES			

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

**B ACTIVITE**

Activités exercées	Activités des sociétés holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
		<input type="checkbox"/>

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n°2065)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	1 03 804	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 <i>quindecies</i>	
<b>3 Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>				
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A		
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 <i>quindecies</i> A	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 <i>sexdecies</i>	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>sepdecies</i>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 <i>quaterdecies</i>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 <i>duodecies</i>		
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>				

**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

**F COMPTABILITE INFORMATISEE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée OUI  Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées	ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
- du prestataire : .....			
- du comptable : SARL FORVIS MAZARS - LONS LE SAUNIER			
7 Rue des Perrières 39008 LONS LE SAUNIER CEDEX		Tél : .....	
- du conseil : .....			
- du CGA ou du viseur conventionné : .....			
- N° d'agrément : .....			

Cegid Group

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

Formulaire obligatoire  
(art. 223 du Code général des impôts)

<b>I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>									
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>						(c)			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						(d)			
Montant des distributions						(e)			
autres que celles visées en (a),						(f)			
(b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>						(g)			
						(h)			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>						(i)			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						(j)			
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>						<b>Total (a à h)</b>			
<b>J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS</b> <span style="float: right; font-size: small;">(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</span>									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.		Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
		2	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
		1	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5	6	7	8	
		1	3	4	5				

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*				
SARL ALCEMONI		12				
Adresse de l'entreprise		Durée de l'exercice précédent*				
16 la Boussière 39360 CHASSAL-MOLINGES		12				
Numéro SIRET*			Néant <input type="checkbox"/> *			
7 9 9 4 3 9 9 4 8 0 0 0 1 6						
			Exercice N clos le, 31/12/2024			
			Net 3			
			Brut 1			
			Amortissements, provisions 2			
Capital souscrit non appelé (I)			AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	5 380	5 380
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE	15	15
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
<b>TOTAL (II)</b>			BJ	BK	5 395	5 395
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	251 601	251 601
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	2 748	2 748
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
<b>TOTAL (III)</b>		CJ	CK	254 349	254 349	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>			CO	IA	259 744	259 744
Revenus : (1) Dont droit au bail :			CP	(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL ALCEMONI		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000 ..)	DA		5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG		110 098
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		88 068
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
		<b>TOTAL (II)</b>	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
		<b>TOTAL (III)</b>	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		13
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		23 343
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		396
	Dettes fiscales et sociales	DY		32 326
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC		56 078
	<b>(V)</b>	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		259 744
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		56 078
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		13	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ALCEMONI		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	595	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX		
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions*			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE		
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	595
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	( 595)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	116 400	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	4 597	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	120 997	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	7	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	7	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	120 989	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	120 394	

Désignation de l'entreprise <u>SARL ALCEMONI</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		<b>Exercice N</b>		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	32 326	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	120 997	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	32 929	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	88 068	
<b>RENVIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives <b>A6</b>	obligatoires <b>A9</b>		
	Dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	<b>HS</b>			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	



Exercice N clos le : 31/12/2024

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ALCEMONI

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées»

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..
- 3 FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL ALCEMONI</u>										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *							
<b>CADRE A</b>																	
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM			EN					
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ					
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG			PH					
<b>TOTAL I</b>			RK			RM			RN			RO					
Terrains			PI			PJ			PK			PL					
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO			PQ		
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT			PU		
Autres immobilisations corporelles			Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV			PW			PX			PY		
			Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC		
Autres immobilisations corporelles			Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD			QE			QF			QG		
			Matériel de transport			QH			QI			QJ			QK		
Autres immobilisations corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			QM			QN			QO		
			Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			QT		
<b>TOTAL II</b>			QU			QV			QW			QX					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>			ØN			ØP			ØQ			ØR					
<b>CADRE B</b>																	
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>																	
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6				
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV				
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1				
<b>TOTAL I</b>	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD				
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8				
Constructions	Sur sol propre		R1		R2		R3		R4		R5		R6				
	Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1				
	Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6				
	Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4				
Autres immobilisations corporelles	Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		W1		W2		W3				
	Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9				
<b>TOTAL II</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8				
Frais d'acquisition de titres de participation	NL						NM						NO				
<b>TOTAL III</b>	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV				
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW				<b>Total général non ventilé (NS+NT+NU)</b>		NY				<b>Total général non ventilé (NW+NY)</b>		NZ				
<b>CADRE C</b>																	
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations								SP		SR							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH		
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5 <sup>e</sup> du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	251 481		251 481					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	119		119					
	Charges constatées d'avance		VS								
	<b>TOTAUX</b>			VT	251 601	VU	251 601	VV			
RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	13		13					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	396		396						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E	32 326		32 326					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	23 343		23 343						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	56 078	VZ	56 078					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	8 328			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SARL ALCEMONI		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2024				
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	88 068			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX				
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	32 326		
Quote part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	249 277	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7 249 277			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		I8				
		- imposées au taux de 0 %		ZN				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme		WN				
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ			
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3				
				<b>TOTAL I</b>	<b>WR 369 671</b>			
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT	21 979			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV				
		- imposées au taux de 0 %		WH				
		- imposées au taux de 19%		WP				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW				
		- imputées sur les déficits antérieurs		XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	5 820	XA	110 580			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX				
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY				
Majoration d'amortissement*				XD				
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quidecies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI	XG			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC	Créance dégagee par le report en arriere de deficit	ZI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2				
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>	<b>XH 132 559</b>			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	237 112			
		déficit (II moins I)		XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	90 808			
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN	146 303			
				XO				

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL ALCEMONI</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		<b>K4</b>	90 808
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	<b>K4bis</b>	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	<b>K4ter</b>
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		<b>K5</b>	90 808
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		<b>K6</b>	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		<b>YJ</b>	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		<b>YK</b>	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice			<b>ZT</b>
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *		<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *		<b>8X</b>	<b>8Y</b>
		<b>8Z</b>	<b>9A</b>
		<b>9B</b>	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *		<b>9D</b>	<b>9E</b>
		<b>9F</b>	<b>9G</b>
		<b>9H</b>	<b>9J</b>
Charges à payer		<b>9K</b>	<b>9L</b>
		<b>9M</b>	<b>9N</b>
		<b>9P</b>	<b>9R</b>
		<b>9S</b>	<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		<b>YN</b>	<b>YO</b>
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	<b>L1</b>		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL ALCEMONI</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	Réserve légale	ZB				
						- Autres réserves	ZD	18 442			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	18 442		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
				Report à nouveau	ZG						
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)							
	<b>TOTAL I</b>	ØF	18 442	<b>TOTAL II</b>	ZH		18 442				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier		(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7			YQ			
	Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance							YT			
	Locations, charges locatives et de copropriété		(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8			XQ			
	Personnel extérieur à l'entreprise							YU	180		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	260		
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	Autres comptes		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES			ST	155		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	595		
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		ZS			9Z			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX			
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée							YY			
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ			
DIVERS	Montant brut des salaires *							ØB			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK		%	
	Numéro du centre de gestion agréé *		XP		Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)					Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 1
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ALCEMONI						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①	②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*</b>			
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				
<b>CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨</b>			(A)			
<b>CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩</b>				(B)		
<b>CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪</b>				(ventilation par taux)	(C)	

Cegrid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ALCEMONI Néant  \*

<b>1</b> Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés <b>2</b> Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <b>1</b> ou 12,8 % <b>2</b>	
	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) <b>1</b> *.	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) <b>1</b> *.	

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine <b>1</b>	Moins-values à 12,8 % <b>2</b>	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % <b>3</b>	Solde des moins-values à 12,8 % <b>4</b>
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine <b>1</b>	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme  À 15 % <b>4</b>	Imputations sur le résultat de l'exercice  <b>5</b>	Solde des moins-values à reporter  col <b>6</b> = <b>2</b> + <b>3</b> - <b>4</b> - <b>5</b> <b>6</b>
	À 19 % ou à 15 % <b>2</b>	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice <b>3</b>			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ulune obligato  
lu Code général

cle 53 A  
pôts)

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SARL ALCEMONI Néant  \*

<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°,6°,7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL ALCEMONI		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : ..01/01/2024..		et clos le : ..31/12/2024..	
		Durée en nombre de mois 12	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
	TOTAL 1	OX	
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	TOTAL 2	OM	
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		OY	
	TOTAL 3	OJ	
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)			SA
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.</b>			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann III au CGI)  
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 2 (1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 N° SIRET 7 9 9 4 3 9 9 4 8 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ALCEMONI

ADRESSE (voie) 16 la Boussière

CODE POSTAL 39360 VILLE CHASSAL-MOLINGES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	70	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	930	
Total des lignes P1 + P2			P5	4		
			Total des lignes P3 + P4		P6	1 000

### I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

### II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom de famille	ARRIGONI	Prénom(s)	Cédric
Nom d'usage		% de détention	31.00	Nb de parts ou actions	310
Naissance : Date	13091972	N° Département	01	Commune	OYONNAX
		Pays	FRANCE		
Adresse : N°	4 Bis	Voie	Route de Viry		
Code Postal	39360	Commune	VIRY	Pays	FRANCE

Titre (2)		Nom de famille	PETETIN	Prénom(s)	Morgane
Nom d'usage	PETETIN	% de détention	31.00	Nb de parts ou actions	310
Naissance : Date	02031985	N° Département	39	Commune	ST CLAUDE
		Pays	FRANCE		
Adresse : N°	16	Voie	la Boussière		
Code Postal	39360	Commune	CHASSAL-MOLINGES	Pays	FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)2  
2 (1)Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 N° SIRET 7 9 9 4 3 9 9 4 8 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ALCEMONI

ADRESSE (voic) 16 la Boussière

CODE POSTAL 39360 VILLE CHASSAL-MOLINGES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	70
---	----	---	--	----	----

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	930
---	----	---	--	----	-----

Total des lignes P1 + P2			P5	4	Total des lignes P3 + P4		P6	1 000
--------------------------	--	--	----	---	--------------------------	--	----	-------

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voic Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voic Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voic Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voic Code Postal  Commune  Pays 

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom de famille PETETIN Prénom(s) Ingrid

Nom d'usage ZANON % de détention 31.00 Nb de parts ou actions 310

Naissance : Date 09031980 N° Département 39 Commune SAINT-CLAUDE Pays FRANCE

Adresse : N° 95 Voic Rue du Père Adam

Code Postal 01210 Commune ORNEX Pays FRANCE

Titre (2)  Nom de famille  Prénom(s) Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voic Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.J.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 7 9 9 4 3 9 9 4 8 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ALCEMONI

ADRESSE (voic) 16 la Boussière

CODE POSTAL 39360 VILLE CHASSAL-MOLINGES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 9

Forme juridique	SARL	Dénomination	LAYLESROZ	N° SIREN (si société établie en France)	837816164	% de détention	10.00
Adresse :		N°	16	Voie	la Boussière		
		Code Postal	39360	Commune	CHASSAL-MOLINGES	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	SCCV LA CRY CUCHET	N° SIREN (si société établie en France)	851107771	% de détention	10.00
Adresse :		N°	16	Voie	la boussière		
		Code Postal	39360	Commune	CHASSAL	Pays	FRANCE
Forme juridique	SARL	Dénomination	LES FONTANETTES	N° SIREN (si société établie en France)	828561100	% de détention	79.70
Adresse :		N°	16	Voie	La Boussière		
		Code Postal	39360	Commune	CHASSAL-MOLINGES	Pays	FRANCE
Forme juridique	SCI	Dénomination	SCCV AU VILLAGE	N° SIREN (si société établie en France)	891965188	% de détention	50.00
Adresse :		N°	16	Voie	LA BOUSSIERE		
		Code Postal	39360	Commune	CHASSAL	Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :		N°		Voie			
		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :		N°		Voie			
		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :		N°		Voie			
		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :		N°		Voie			
		Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

<b>Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case</b>		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	<input checked="" type="checkbox"/>
	PME au sens communautaire	<input checked="" type="checkbox"/>

**I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE**

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

**Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)**

	Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		

**II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE**

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

**III - CAS PARTICULIERS**

	Crédit d'impôt		Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N			
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

**IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX**

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	





**TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**  
**DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT**  
 ( art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

**CALC219BF4**

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SARL ALCEMONI  
 16 la Boussière  
 39360 CHASSAL-MOLINGES  
 79943994800016  
 6420Z

Numéro SIRET du principal établissement  
 Code APE

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

**I Résultats de l'exercice**

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

**II Bénéfices soumis au taux réduit**

g	Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois / 12
h	Dont plus-value nette à court terme imposable
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
Total lignes h à k	

**III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

103 803

**IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

**ALCEMONI**  
**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 16 La Boussière**  
**39360 Chassal - Molinges**  
**RCS Lons-le-Saunier 799 439 948**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 2025**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gerance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 88 068.32 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 88 068.32 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 198 166.47 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :  
Néant

Exercice clos le 31 décembre 2022 :  
Néant

Exercice clos le 31 décembre 2023:  
Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**LA GERANCE**

DocuSigned by:  
**JOHAN PETETIN**  
B5B863BDB9074BD..

**ALCEMONI**  
**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 16 La Boussière**  
**39360 Chassal - Molinges**  
**RCS Lons-le-Saunier 799 439 948**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 30 juin,

A 11 heures,

Les associés de la société ALCEMONI, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 5 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- La Société CEFIMMO, représentée par son Président, Monsieur John PETETIN, propriétaire de 70 parts sociales,
- Monsieur Cédric ARRIGONI, propriétaire de 310 parts sociales,
- Madame Ingrid ZANON, propriétaire de 310 parts sociales,
- Monsieur Morgane PETETIN, propriétaire de 310 parts sociales.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur John PETETIN, gérant non associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gerance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 88 068.32 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 88 068.32 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 198 166.47 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :  
Néant

Exercice clos le 31 décembre 2022 :  
Néant

Exercice clos le 31 décembre 2023:  
Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION**


L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne de demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après la lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

La société CEFIMMO  
Représentée par M. John PETETIN

DocuSigned by:  
  
B5B863BDB9074BD..


Monsieur Cédric ARRIGONI

Signé par :  
  
4AF2A57B9F7C4F1..

Madame Morgane PETETIN

DocuSigned by:  
  
7A9B6792BDE243F..

Madame Ingrid ZANON

DocuSigned by:  
  
847DFBB6F87D4D3..

Monsieur John PETETIN

DocuSigned by:  
  
B5B863BDB9074BD..